

Règlement – Urban Trail de Puisserguier

1. Organisateur

L'Association des Parents d'Elèves, l'Organisateur, domicilié boulevard de l'Avenir, 34620 Puisserguier, email : ape.fontclaire@gmail.com, inscrite au répertoire des Associations sous le N° W341012756, organise en partenariat avec la Mairie de Puisserguier, une compétition de course sur route intitulé «URBAN TRAIL DE PUISSERGUIER», le dimanche 22 novembre 2026 à Puisserguier.

2. Courses ou épreuves

La Compétition comprend cinq épreuves, dont deux épreuves chronométrées :

Course	Heure de départ	Age minimum
14 km course (chronométrées)	10h00	Coueurs nés en 2010 ou avant
10 km course (chronométrées)	10h15	Coueurs nés en 2010 ou avant
10 km randonnée	10h30	
course enfant	11h30	Coueurs nés entre 2015 et après

La distance indiquée est indicative. L'épreuve n'a pas fait l'objet d'un mesurage officiel par la FFA.

Le parcours comprend environ 80% de routes ou pistes cyclables et 20% de chemins en gravier stabilisé. Le tracé comprend des zones où les signaleurs bloqueront le passage des véhicules (en particulier au départ et à l'arrivée).

Le tracé emprunte un certain nombre de voies privées pour lesquelles les propriétaires donnent l'autorisation de passage le jour de la manifestation. En dehors de cette date, il est interdit de passer sur ces propriétés privées, y compris pour une reconnaissance du parcours.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les distances en fonction, entre autres, des conditions météorologiques et des autorisations administratives.

3. Conditions d'inscription

3.1. Engagement

L'engagement des Coueurs à la Compétition et le paiement s'effectuent sur le site de la société de chronométrage de l'épreuve <https://my.99race.com/>. La date limite d'inscription est indiqué sur ce site. Le nombre de dossards disponibles est limité et les engagements peuvent être arrêtés sans préavis par l'Organisateur quand le nombre maximum de dossards sur une course est atteint.

Epreuve	Montant de l'inscription
Enfant	gratuit
10 km run	12€
14 km run	15€
10 km randonnée	10€

Toute inscription à la Compétition est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

3.2. Documents requis

Tout engagement est soumis à la présentation d'un des documents suivants :

Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la course. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa [plateforme dédiée](#) dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Personnes mineures

La participation des mineurs à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'Organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit d'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. Voir questionnaire et modèle d'attestation en annexe.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les licences étrangères ne sont pas admises.

Le défaut de présentation des documents requis ne permettra pas la participation à la course et ne donnera pas lieu au remboursement de l'engagement.

3.3. Participation de coureurs en situation de handicap

Pratique debout : Le parcours ne pose pas de difficultés pour des athlètes handisports en pratique debout. La Compétition est ouverte aux athlètes déficients visuels avec les points suivants :

- L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables.
- L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide.
- Dans la mesure du possible, le guide doit être identifié comme tel par une inscription « guide » sur son dossard ou une chasuble de couleur vive et repérable.

Pratique en fauteuil : Le parcours ne permet pas la participation des athlètes en fauteuil.

3.4. Protection de l'environnement et respect des habitants

Une des conditions essentielles de l'engagement du Coureur est l'obligation de protéger à tout moment l'environnement sur lequel se déroule la Compétition, qu'il s'agisse d'aires protégées (telles que les zones Natura 2000) ou non. Il s'engage aussi à respecter les habitants, les équipements publics et les

propriétés privées de la zone de compétition. Tout coureur s'engage à aussi faire respecter l'environnement aux personnes qui l'accompagnent.

Cette obligation comprend entre autres :

- Le respect du balisage (ne pas sortir en dehors du parcours)
- Le respect de la faune et de la flore
- Le respect de zones de silence balisées éventuelles sur le parcours
- La gestion des déchets dans les zones prévus à cet effet
- Le respect des habitants et des communes d'accueil de la course (incluant bruit, stationnement, respect des propriétés et de l'équipement public)

Le non-respect des obligations ci-dessus entraîne l'application des pénalités définies dans ce règlement.

4. Ravitaillements

Les ravitaillements suivants sont prévus sur les parcours :

- Km 5 : liquide (toutes les courses + randonnée)
- Km 8 : liquide et solide (course 14 km)
- Arrivée : liquide et solide

Chaque coureur devra disposer un gobelet réutilisable ou d'une poche à eau (il n'y a pas de gobelet sur les ravitaillements).

Les postes de ravitaillement sont strictement réservés aux participants.

Une assistance personnelle est tolérée uniquement sur les points de ravitaillement, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage.

Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation avec des poubelles pour les déchets. Ces zones sont situées au niveau des ravitaillements pour les courses sur route. Ces zones sont matérialisées en début et fin de zone par une panneautique (de 20 m avant le ravitaillement et 100 m après).

5. Dossards

Le retrait des dossards pourra s'effectuer au magasin **RUN AVENTURE**, à Béziers jusqu'au vendredi 20 novembre.

Le retrait des dossards s'effectue au Parking de la Cave Coopérative à Puisserguier :

- Le samedi 21 novembre 2026 de 9h à 17h
- Le dimanche 22 novembre 2026 à partir de 6h30 jusqu'à 9h30

En cas de non retrait des dossards, aucun remboursement n'est effectué.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Toutefois en cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée en contactant l'organisation par mail (voir adresse ci-dessus). Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce dernier durant la Compétition. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de survenance d'une telle situation.

6. Matériel recommandé / obligatoire

Matériel fortement recommandé : votre contenant personnel pour les ravitaillements liquides tel que gourde, flasque, gobelet silicone, etc.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout désagrément résultant de l'absence de contenant personnel d'un coureur sur le point de ravitaillement.

7. Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système de chronométrage électronique. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée.

Le classement sera établi sur la base du temps officiel (du signal de départ au passage du coureur sur la ligne d'arrivée).

Un participant n'empruntant pas le parcours, délimité par l'Organisateur par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans son dossard pucé, ne pourra pas être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. Il ne saurait en être tenu pour responsable.

8. Règles sportives

8.1. Dossard

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. La ceinture porte-dossard n'est pas acceptée en course sur route. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux ravitaillements).

8.2. Jury

La Compétition n'étant pas labellisée par la FFA, il n'y a pas de juges officiels. Toute réclamation est à formuler auprès de l'Organisateur dans les 30 minutes après la publication des résultats (ou leur publication en ligne). Toute décision de l'Organisateur est sans appel.

8.3. Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

8.4. Suiveur

Aucun suiveur, à pied ou véhiculé, n'est accepté sous peine de disqualification. Aucun accompagnateur ne doit accompagner le Coureur au moment du passage sur la ligne d'arrivée pour éviter de perturber le chronométrage et l'enregistrement vidéo de l'arrivée.

8.5. Abandon

Tout participant souhaitant abandonner doit se manifester auprès d'un membre de l'organisation qui relèvera son abandon sur une main-courante et récupèrera son dossard.

8.6. Limites et barrières horaires

Course	Temps Maximum
14 km run	3h
10 km run	2h
10 km randonnée	3h30

Tout Coureur excédant le temps maximum indiqué ci-dessus, ou qui est rejoint et retiré de la course par le dispositif de fin d'épreuve (fermeur de course) sera considéré comme hors délai et ne sera pas classé. L'Organisateur assurera le rapatriement du coureur hors délai s'il le souhaite jusqu'à la ligne d'arrivée. S'il décline ce rapatriement, il devra alors circuler sous sa propre responsabilité et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

8.7. Pénalités

La disqualification de la Compétition peut être décidée par l'Organisateur ou le jury de la course dans les cas suivants :

- Non respect du parcours (incluant l'absence de passage à un point de contrôle)
- Le non respect des zones de propreté et, plus généralement, de l'environnement et de la propriété privée
- Le non-respect de personnes liées à l'organisation (signaleurs, personnel médical, jury...), d'autres coureurs ou des habitants de la zone de compétition
- Le refus d'obtempérer à une instruction de la direction de la course, d'un juge, d'un chef de poste, d'un médecin, d'un secouriste ou de toute autre membre de l'organisation.
- La tricherie (utilisation d'un moyen de transport, portage de dossard, fausse déclaration...)
- Toute infraction significative du règlement de la course ou de la réglementation running de la Fédération Française d'Athlétisme.

9. Sécurité

9.1. Principes de sécurité

Les Coureurs se doivent assistance et respect. Chaque compétiteur est le premier maillon de la sécurité de la course en appliquant les trois règles : Protéger la victime, Alerter et Secourir. L'alerte doit être donnée en se rapprochant du signaleur le plus proche ou directement en appelant le PC secours (numéro sur le dossard ou enregistré sur le téléphone avant le départ).

Il est recommandé de ne pas utiliser des écouteurs ou des casques afin de pouvoir entendre les bruits ambiants (véhicules par exemple) et les consignes données par les signaleurs.

Tout coureur s'engage à respecter les consignes données par les signaleurs.

De manière générale, tout comportement pouvant nuire au bon déroulement de la Compétition et/ou à la sécurité des participants pourra être sanctionné par une exclusion de l'événement.

9.2. Respect du Code de la Route

Le parcours de la course se déroule en partie sur des routes ouvertes à la circulation publique. En conséquence, les participants s'engagent à respecter le code de la route et le code rural.

9.3. Plan de secours

L'Organisation met en place un plan d'organisation des secours comprenant : une équipe de secouristes d'une association agréée avec un poste de secours située au départ/arrivée, et des signaleurs.

Le participant doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel le lui signifie.

10. Classements et récompenses

Il sera établi :

- Un classement scratch masculin et un classement scratch féminin.
- Un classement par catégorie d'âge définie ci-dessous :
 - o Catégorie Cadets à Seniors
 - o Catégorie M0 à M2
 - o Catégorie M3 à M10

Il sera remis un lot aux trois premiers du classement général hommes et femmes et aux vainqueurs de chaque catégorie d'âge homme et femme. La remise des prix aura lieu sur le podium installé près de la ligne d'arrivée. Tout coureur absent à la remise des prix ne pourra réclamer son lot par la suite.

Les résultats sont publiés sur le site internet de la société de chronométrage et sur Calorg, le calendrier des courses de la FFA.

11. Assurance

11.1. Responsabilité civile

L'Organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

11.2. Assurance individuelle accident coureurs

L'Organisateur recommande à tous les Coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

12. Responsabilité

Il est essentiel que le Coureur participe à la Compétition en protégeant son intégrité physique à tout moment. Il est de sa responsabilité de déterminer si sa condition physique et sa préparation lui permet de participer à la course qu'il a choisie en tenant compte des différents facteurs tels que distance, dénivelé ou conditions météo.

En s'engageant sur la Compétition, le Coureur reconnaît les risques que le déroulement de cette Compétition peut occasionner. Les participants participant sous leur propre responsabilité, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident, sauf faute avérée de sa part.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

13. Force majeure ou annulation

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter l'épreuve. Les frais d'inscriptions ne pourront pas être remboursés mais le dossard sera conservé lors du report de la course.

14. Contrôle anti-dopage

L'organisateur met à la disposition des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée d'un contrôle anti-dopage éventuel. Chaque participant devra se soumettre au contrôle s'il lui en est fait la demande.

15. Données personnelles

Dans le cadre de l'inscription à la course, l'Organisateur et son prestataire gérant les inscriptions en ligne recueillent, traitent et utilisent certaines données personnelles, en particulier le nom, l'adresse, la date de naissance, le mail, le téléphone, les informations de licence (le cas échéant), qui sont saisies par le coureur pour valider l'inscription. Ces informations sont aussi utilisées pour établir les classements d'arrivée qui seront publiés sur le site internet du prestataire de chronométrie et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et, le cas échéant, la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

Le résultat du participant associé à son nom et prénom est susceptible d'être repris par tout média. L'Organisateur vous invite à prendre contact avec les médias concernés afin d'effectuer toute demande relative à vos droits. Il ne pourra pas vous servir d'intermédiaire.

Tout coureur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne, que vous pouvez exercer en adressant un mail à l'Organisateur ape.fontclaire@gmail.com.

16. Droit à l'image

Par son inscription à la Compétition, le Coureur autorise expressément l'Organisateur ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire

reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La présente autorisation est donnée sans contrepartie financière et rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

L'Organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Coureur, et d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support de nature à créer un préjudice au Coureur.

17. Modification et acceptation du règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment, et quelles que soient les raisons. Les Coureurs sont alors informés de ces modifications par tous les moyens à la disposition de l'organisation.

En s'inscrivant à la Compétition, chaque Coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Questionnaire de Santé

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : __ __ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le coeur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du coeur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		

Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour obtenir ou renouveler sa

licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur son espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Attestation de Santé pour les mineurs

Compétition

Date :

Lieu :

Parent(s) ou représentant légal

Madame / Monsieur :

Mineur

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Sexe :

Atteste(nt) que le participant mineur :

a effectué le Questionnaire de Santé prévu par la loi et que toutes les réponses sont négatives

OU

a fourni un certificat de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition (ci-joint)

Autorise la participation du mineur à la Compétition désignée dans ce formulaire.

Le Questionnaire de Santé doit avoir été effectué par le mineur, ou son représentant légal, uniquement pour le jour de la manifestation sportive concernée.

Date :

Signature du représentant légal :